

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Usine de production de protéines d'insectes sur la commune de Rethel, augmentation des capacités de production

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

AGRONUTRIS - EAP GROUP

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Mehdi Berrada
Président

RCS / SIRET

5 0 1 5 6 7 8 5 3 0 0 0 4 6

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'environnement a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.	Le projet a fait l'objet d'une déclaration ICPE et d'un permis de construire. Après démarrage des installations et montée en puissance du site, le site sera sous le régime de l'Autorisation pour la rubrique 2150 et à Enregistrement pour la rubrique 2220.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'augmentation des capacités de production de l'usine de production de protéines d'insectes AGRONUTRIS. Le terrain situé sur la commune de Rethel a une superficie de 8,8 hectares. Il est en zone 1AUZp du PLU de Rethel. Le projet dispose d'un Permis de construire en date du 22 septembre 2020 et d'un deuxième en date du 06 mai 2021, d'un récépissé de déclaration ICPE en date du 17 juin 2020 complété le 04 mars 2021.

L'usine est composée des halls élevage insectes, croissance, production, des zones de stockage (MP, PF), des zones techniques, des bureaux. Des voiries, parking, bassin incendie et noues de gestion des eaux pluviales complètent le bâtiment.

La zone reproduction a une surface de 5 475 m², la zone croissance une surface de 7 545 m². La hauteur est de 12 m à l'acrotère, 11 m au faitage et de 4 à 7,8 m sous plafond. Les dispositions constructives sont : structure R15, parois panneaux sandwichs Bs1d0 et mur séparatif REI 120 entre la zone reproduction et la zone croissance.

Les locaux techniques (REI 120) sont implantés à l'Ouest du bâtiment, ils comprennent la zone chaufferie gaz, chaufferie biomasse séparée, la zone production de froid, le local de traitement de l'eau et les compresseurs. Les centrales de traitement de l'air sont situées sur la façade sud et en toiture. Le site dispose de 4 transformateurs répartis sur le site. Le site sera pourvu de panneaux photovoltaïques.

4.2 Objectifs du projet

AGRONUTRIS est une société de biotechnologie française spécialisée dans l'élevage et la transformation d'insectes en protéines. Composée d'une équipe d'experts en entomologie et de spécialistes de l'industrie agro-alimentaire, elle s'engage à offrir des produits de haute qualité pour les marchés de l'aquaculture et du petfood.

Les insectes sont une solution innovante et durable pour faire face aux défis environnementaux et sociaux de notre société. Ils sont capables de transformer les coproduits de l'Agro-Industrie en ingrédients à haute valeur pour les marchés de l'alimentation animale, contribuant ainsi au développement d'une économie circulaire.

Dans cette démarche de circularité, AGRONUTRIS a retenu la commune de Rethel pour la construction de sa première usine à échelle industrielle.

Ce site utilisera pour la production du substrat des coproduits issus de l'Agro-Industrie voisine du Pays Rethelois.

Le projet présenté consiste en l'augmentation des capacités de production du site.

La société AGRONUTRIS dispose d'un Permis de Construire pour la construction de son nouveau site. Le projet a fait l'objet d'un CERFA cas par cas en décembre 2019 pour la surface de construction du projet en lien avec le Permis de construire déposé le 23 juin 2020. Les évolutions du projet entre le CERFA de décembre 2019 (lié au PC de juin 2020) et le permis déposé en mars 2021 sont présentés dans la PJ n°7. Le projet a été dispensé d'évaluation environnementale au regard de la rubrique 39. Au moment de la construction du site, le fonctionnement sera sous le régime de la déclaration puis passera sous le régime de l'autorisation un an après la mise en route du site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'augmentation des capacités de production du site ne nécessitera pas de travaux d'agrandissement. Le site dans sa conception permet cette augmentation des capacités de production.

Nous rappelons ci-dessous les étapes de la construction liée au Permis de Construire déjà délivré :

Les réseaux seront aménagés en priorité. Les aménagements extérieurs (zones de stationnement du personnel, voiries d'accès) seront finalisés ensuite après construction des bâtiments.

L'accès au site durant les travaux sera réalisé depuis la RN51 puis par la RD985 et la voie d'accès à la zone.

Certains équipements pourront nécessiter la mise en place de convois exceptionnels pour la livraison. Les voies d'accès à la zone sont suffisantes.

Dans la mesure du possible, l'équilibre déblai-remblai sera favorisé sur le terrain. Compte tenu de la pente du terrain, l'excédent de terre sera utilisé pour uniformiser le niveau du terrain. Une partie de la terre végétale sera utilisée sur le site, une autre sera utilisée sur les terrains de ZAC pour profiler les terrains en vue des projets à venir et une partie minime sera évacuée.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les capacités de production du site seront de 5000 tonnes de protéines d'insectes par an sous forme de PAT (protéine animale transformée) et graisse animale. Le site fonctionnera 24h/24, 350 jours par an. L'effectif sera de 60 personnes.

Le process comporte les étapes suivantes : reproduction, croissance des larves et séparation des protéines.

La première étape consiste à développer les œufs au stade de larves dans des bacs plastiques sur un support de croissance. Une partie des larves est prélevée pour le process reproduction (pupes, mouches, œufs) et l'autre pour le process de bioconversion et la transformation des larves en protéines. Le détail du process est joint en annexe n°8. La reproduction est réalisée dans une volière, les œufs sont collectés dans des collecteurs et mis en incubation pour obtenir des larves. Les larves sont posées sur un substrat dans des bacs plastiques qui seront stockés dans des zones de développement. Le cycle de développement de la larve dure environ 14 jours, à la moitié du cycle, les bacs sont repris et réensemencés avec le substrat. A l'issue du développement les bacs sont repris vers la zone process, les larves destinées à la transformation subissent alors le traitement suivant :

refroidissement, lavage, broyage, traitement thermique, extraction des protéines et de la graisse. Après séchage, les PAT sont expédiées en big bag. La graisse est stockée en cuves. Les résidus (déjections) sont broyés et repris par une société pour valorisation en méthanisation.

La production de froid est assurée par 4 groupes froids fonctionnant au 1234ZE. L'eau chaude et la vapeur process sont fournies par une chaudière biomasse et deux chaudières gaz en secours. Le traitement de l'air est effectué par des CTA en toiture ou au sol en fonction des zones.

Pour le lavage des bacs et des installations process le site dispose d'un système de nettoyage en place, la consommation d'eau est estimée à 350 m³/j, l'alimentation se fera par le réseau public. Les rejets atmosphériques des CTA au sol sont centralisés et rejetés par 5 cheminées de 12 m. Les poussières issues du broyage sont captées par des filtres lors du rejet de l'air.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le site après augmentation des capacités de production sera soumis à autorisation pour la rubrique 2150, à enregistrement pour la rubrique 2221 et à déclaration au titre des rubriques 2240, 2910 et 1185.

Le site est soumis à déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0. de la Loi sur l'Eau.

Le dossier concerne une augmentation d'activité, il ne nécessite pas de nouveau permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du terrain	88 066 m ²
Surface de bâtiments + bâtiments techniques	13 533 m ² + 1 492 m ²
Surface dalle zone technique CTA + groupes froids + bache incendie	3 951 m ²
Surface voiries + stabilisée + circulation piétons	14 871 m ²
Surface noues	2 999 m ²
Surface parking	1 566 m ²
Surface espaces verts	49 654 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

08 300 Rethel

Section ZH parcelles 68p, 10p, 11p,
54p, 51p, 47p et 12p

Coordonnées géographiques¹

Long. 4° 37' 94" 80 Lat. 48° 52' 25" 56

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La première ZNIEFF est située à 1700 m au Sud du site, c'est la ZNIEFF 2 "Prairie Alluviale et Cours de l'Aisne entre Autry et Avaux". On note également deux ZNIEFF de type 1, une à 2000 m au Sud "Etang Gogard" et l'autre à 2800 m au Nord Est "Prairies Humides de Corny Macheromenil".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de protection du biotope la plus proche est située à 4500 mètres au Nord Nord Est, c'est le Marais de Novy Chevrières.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Parc Naturel Régional des Ardennes est implanté à plus de 20 Km au Nord Est du projet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Rethel est concerné par un Plan de Prévention du Bruit lié à la RN 51.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Rethel compte 3 monuments historiques situés à plus de 1500 mètres du site, ce sont : l'église Saint Nicolas, l'Hôtel de ville et la Fontaine de l'ancien hôtel de la Trésorerie générale de Mézières à Rethel.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain n'est pas directement sur une Zone à Dominante Humide cartographiée sur les cartes de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, ni en zone humide loi sur l'eau. La zone à dominante humide la plus proche référencée est située à 800 mètre au Nord du site.

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La commune de Rethel est concernée par un Plan de Prévention des Risques Inondation de la Marne approuvé le 7 juin 2002. Toutefois le terrain n'est pas en zone inondable ou en zone à risque bleue ou rouge. Les zones sont localisées autour de l'Aisne située à 1700 mètres au Sud du projet.</p> <p>La commune de Rethel ne possède pas de Plan de Prévention des Risques Technologiques.</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le terrain n'est pas concerné par un site BASOL, ni BASIAS.</p> <p>Deux sites BASOL et plusieurs sites BASIAS sont référencés sur la commune de Rethel, ils sont situés dans le centre de la commune.</p>
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La zone la plus proche est la ZRE de l'Albien situé à plus de 17 km de Rethel.</p>
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site est en dehors des aires de protection des captages, aucun périmètre ne touche la zone du projet.</p>
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La commune de Rethel compte deux sites inscrits : le Château Mazarin et ses abords et la Promenade des Isles et ses abords. Ces deux sites sont situés à plus de 1500 m du site AGRONUTRIS.</p>
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	<p>Ouï</p>	<p>Non</p>	<p>Lequel et à quelle distance ?</p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La zone Natura 2000 la plus proche Prairie de la Vallée de l'Aisne est située à 4,5 km au Sud Est du site.</p>
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il n'y a pas de site classé référencé sur la commune de Rethel ou les communes voisines</p>

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources			
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'alimentation en eau potable est assurée par le réseau communal de Rethel. La consommation du site est estimée à 350 m ³ par jour pour les postes suivants : préparation du substrat de croissance, ambiance dans les locaux (maintien du taux d'humidité), process (stockage des larves), lavage des bacs et box d'élevage et de croissance, lavage des lignes process, lavage des locaux (murs et sol). Pour le lavage des lignes de production, le site dispose d'une unité de Nettoyage En Place.
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'augmentation des capacités de production ne nécessite pas de travaux sur le site
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'augmentation des capacités de production ne nécessite pas de travaux sur le site. Les travaux de terrassements ont été abordés dans le CERFA cas par cas du Permis de Construire. L'excédent de terre sera utilisé pour uniformiser le niveau du terrain. Une partie de la terre végétale sera utilisée sur le site, une autre sera utilisée sur les terrains de ZAC pour profiler les terrains en vue des projets à venir et une partie minimale sera évacuée. Par contre ces déblais ne nécessiteront pas une évacuation en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux ou Dangereux.
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'augmentation des capacités de production ne nécessite pas de travaux sur le site. Il ne sera pas nécessaire de remblayer le terrain, les apports en matériaux seront nécessaires pour la construction des bâtiments et les aménagements extérieurs (voiries, parkings...).
Milieu naturel			
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des inventaires naturalistes ont été effectués entre septembre et novembre 2019, ces inventaires ont mis en avant l'existence d'intérêts naturalistes assez faibles. Le rapport des investigations est joint en annexe n°7. Des inventaires complémentaires ont été réalisés en 2020 à l'échelle de la zone d'activités. Les inventaires n'ont pas mis en avant l'existence d'intérêts naturalistes majeurs sur le périmètre de la parcelle AGRONUTRIS. Il est préconisé dans le rapport de prendre en compte les intérêts de l'aire d'étude dans le cadre de l'aménagement global de la zone d'activité.
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe aucun site Natura 2000 sur le territoire communal de Rethel. Le plus proche du projet se situe à environ 4,5 km au Sud Ouest : il s'agit de la ZSC Prairie de la Vallée de l'Aisne. Sa distance par rapport au site et la présence d'un axe de circulation fracturant limitent les incidences du projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au regard des investigations réalisées sur le site, le projet n'est pas de nature à engendrer des effets sur la faune et la flore. Le projet n'est pas concerné par une zone humide. La zone n'est pas concernée par un site classé ou inscrit.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain avant démarrage des travaux était cultivé. Le terrain est intégré sur une zone prévue en zone d'activité sur la commune de Rethel, le terrain est en zone 1AUZp.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain n'est pas concerné par un PPR Technologique.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Rethel dispose d'un Plan de Prévention du Risque Inondation approuvé par arrêté préfectoral en date du 7 juin 2002, le site est en dehors des zones. La commune de Rethel est en zone de sismicité très faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de risques sanitaires du fait des éléments suivants : - confinement des mouches dans le process rendant l'évasion en dehors du site impossible, espèces de mouches non invasives - effluents industriels traités par la station d'épuration de Rethel - cheminées suffisamment dimensionnées permettant la dispersion des rejets atmosphériques Les premières habitations et le lycée agricole sont situés à plus 500 m. Un centre commercial est situé à 250 m au Sud-Ouest du site
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic du site est lié aux réceptions de produits nécessaires à la préparation du substrat, aux emballages pour le conditionnement des protéines et aux expéditions de protéines et co-produits. Le trafic maximum est estimé à 10 camions par jour. Les véhicules légers du personnel seront répartis en équipe (3 postes) et représenteront 60 véhicules au maximum. Ce trafic s'insère dans le trafic global de la zone et notamment de la RN 51.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les centrales de traitement de l'air sont implantés en extérieur le long de la façade Sud et en toiture, les chaudières vapeur sont dans des bâtiments en maçonnerie, les groupes froids sont implantés façade Sud. Une étude acoustique sera réalisée sur la base des caractéristiques des équipements envisagés afin de vérifier le niveau sonore du site. Les équipements process sont dans des bâtiments permettant de limiter l'impact acoustique des installations. Le niveau sonore actuel est caractérisé par la circulation RN51

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le fonctionnement du site (volières, zone croissance) est à l'origine de rejet d'ammoniac. Les rejets seront conformes à la réglementation en vigueur et seront dispersés à l'atmosphère par des cheminées suffisamment dimensionnées. Les substrats ne sont pas à l'origine d'odeurs et sont stockés dans des bennes ou silos.</p> <p>Aucune installation industrielle susceptible d'engendrer des nuisances olfactives n'est recensée dans l'environnement du site</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site Agronutris ne possède pas d'équipements engendrant des vibrations en dehors du site.</p> <p>Le site n'est pas impacté par des vibrations provenant d'un autre site.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le fonctionnement du site n'est pas à l'origine d'émissions lumineuses, les zones de réception extérieures seront éclairées la nuit en fonction de l'activité. Le nuit seule l'usine sera éclairée, l'éclairage des parkings et voies de circulation sera géré par horloge et fonction de la luminosité.</p> <p>Les voies de circulation autour du site sont éclairées par des luminaires publics.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>L'air des ateliers de croissance est rejeté par des cheminées de 12 m de haut (5 cheminées) et l'air des ateliers élevage est rejeté par les CTA en toiture. Le broyeur pouvant dégager des poussières est relié à un cyclofiltre. Les rejets résiduels des ateliers seront conformes à la réglementation concentration : 50 mg/Nm³ en NH₃ et 40 mg/Nm³ en poussières pour le filtre. Les chaudières gaz et biomasse disposent d'une cheminée permettant la dispersion des fumées, les rejets seront conformes à la réglementation.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les eaux de lavage des installations seront rejetées dans le réseau de la zone vers la station d'épuration de Rehel. Le volume journalier sera de 350 m³ en moyenne</p> <p>Une convention de déversement des effluents sera signée avec l'exploitant de la station afin de cadrer les caractéristiques des rejets pouvant être rejetés dans le réseau. En fonction des caractéristiques, des mesures seront prises sur le site afin de respecter la réglementation applicable aux activités.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les eaux sanitaires (équivalent à 60 personnes) seront rejetées dans le réseau communal.</p> <p>Les eaux pluviales de toitures et de voiries sont collectés puis infiltrées sur le site. Les eaux pluviales de la voirie Nord sont traitées avant infiltration par un séparateur hydrocarbures . En cas d'incendie, des vannes de barrage en amont des bassins d'infiltration permettent de collecter les eaux d'extinction incendie sur le site.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les déchets issues de la reproduction et croissance sont éliminées en équarissage et sont stockés sur le site dans une zone dédiée. Les déjections sont éliminées en méthanisation.</p> <p>Les emballages vides de produits de nettoyage sont repris par les fournisseurs, les bacs plastiques, palettes et emballages vides sont valorisés. Les boues de séparateur d'hydrocarbures seront pompées annuellement et traitées par une entreprise agréée. Les déchets de maintenance sont repris par les sociétés en charge de la maintenance des installations</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas dans un rayon de protection de monuments historiques, il est implanté dans une zone d'activités. Le projet a fait l'objet d'une insertion paysagère dans le cadre du permis de construire
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain avant le projet AGRONUTRIS était une parcelle agricole, il est inscrit dans le règlement d'urbanisme comme zone urbanisable. Par accord tacite, l'exploitant continuait à cultiver la parcelle tant que celle-ci n'était pas vendue.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le site est implanté le long de la RN 51 considéré comme un axe de circulation majeur. Ce trafic engendre des rejets atmosphériques et des niveaux sonores autour de la parcelle du projet.
Les autres établissements industriels sont situés de l'autre côté de la RN 51, il n'y a pas encore d'établissement industriel sur la zone en développement.
Le trafic maximum PL en pointe est de 10 camions par jour, il s'intègre au trafic des voies d'accès au site.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le process de production nécessite de l'eau pour la préparation du substrat et pour le nettoyage des lignes. Toutefois pour le nettoyage des lignes process il est prévu une installation de Nettoyage En Place permettant de limiter la consommation d'eau. Les eaux usées sont rejetées dans le réseau public vers la station d'épuration de Rethel. Les eaux pluviales de voiries susceptibles d'être chargées en hydrocarbures transitent par un séparateur hydrocarbures avant infiltration. En cas d'incendie, les eaux d'extinction seraient collectées dans les bâtiments par décaissé et mise en place de barrière. Les produits liquides sont stockés sur rétention. Les installations de broyage sont équipées de filtres à manche permettant de limiter la quantité de poussières rejetées. Les ateliers nécessitent un traitement de l'air afin d'assurer les conditions de température et d'humidité optimales, la chaleur sera récupérée sur les groupes froids pour la production d'eau chaude. Les installations feront l'objet d'un traitement acoustique le cas échéant en fonction des résultats de l'étude acoustique. Les larves non matures sont reprises dans le process, les mouches en fin de cycle les produits non conformes et les déjections sont éliminés vers une filière agréée. Les déchets d'emballages sont valorisés. Les boues de séparateur hydrocarbures seront reprises par une société agréée. Le trafic du site est de 10 camions/jour et 60 véhicules légers, il peut être absorbé dans le trafic de la RN51. L'insertion du site dans son environnement a été prise en compte dans le cadre du Permis de Construire.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site à son démarrage sera soumis à déclaration ICPE. Le Permis de construire a fait l'objet d'une CERFA cas par cas en décembre 2019, le projet a été dispensé d'évaluation environnementale. Le projet a été conçu comme un site soumis à autorisation pour prendre en compte les perspectives d'évolutions du site, les enjeux environnementaux ont donc été intégrés dès la phase déclaration liée au permis de construire. Le pré diagnostic écologique réalisé en 2019 a été complété pour vérifier les premières conclusions. Au regard de l'expertise réalisée en 2020, la parcelle du projet ne présente pas d'enjeux significatifs. Le fonctionnement du site ne présentera pas d'impact sur une zone sensible, classée ou inscrite au titre d'une protection particulière. Le projet répond à un besoin de développement économique permettant de produire des protéines destinées à l'alimentation animale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe n°7: Evolutions du projet entre CERFA 2019 et Permis de Construire Annexe n°8 : Descriptif process Annexe n°9 : Diagnostic écologique

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Saint Orens de Gameville

le, 17/06/2021

Signature

AgroNutris

35 Boulevard du libre échange
31650 ST ORENS DE GAMEVILLE - FR
www.agronutris.com

Siret : 501 567 853 00061
N° TVA Intra : FR92 501 567 853
APE : 1089Z